

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Scolarisation des enfants roms migrants en France

Question n° 13316 adressée à M. le ministre de l'éducation nationale

À publier le : 06/05/2010

Texte de la question : M. Ivan Renar attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation des enfants roms migrants en France. D'après l'étude menée par le collectif national Droits de l'Homme Romeurope et communiquée au ministère, le 14 janvier 2010, « 5.000 à 7.000 enfants roms présents en France sont arrivés ou arriveront à l'âge de 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école ». Face à cette situation extrêmement préoccupante et alors que la France s'est prononcée en faveur de l'inclusion sociale des populations roms, il lui demande de lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre en urgence afin que ces enfants puissent être scolarisés dès la rentrée prochaine.